LIGUE DE HOCKEY DE LA CÔTE NORD CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL : 2013-12-17		NORTH SHORE HOCKEY LEAGUE BOARD OF DIRECTORS MINUTES : 2013-12-17

PRÉSENT (E) / PRESENT :

CONSEIL EXÉCUTIF / EXECUTIVE COUNCIL		
Émile Basque	Président / President	Fin du terme/End of term 2015
Charles Albert	Vice-Président / Vice-President	Fin du terme/End of term 2014
Patrice Godin	Secrétaire-Tresorier / Secretary-treasurer	Fin du terme/End of term 2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION / BOARD OF DIRECTORS		
Annie Roy	Directeur / Director	Baie-Des-Chaleurs
Luc Foulem	Directeur / Director	Baie-Des-Chaleurs
Michel Boudreau	Directeur / Director	Bathurst
Francine Albert	Directeur / Director	Péninsule Acadienne
Julie Ann Ouellette	Directeur / Director	Restigouche Nord
Steve Thibeault	Substitut / Substitute	Restigouche Nord
Mike Rutter	Directeur / Director	CHMNB / NBMHC – District 8
George Daley	Directeur / Director	CHMNB / NBMHC – District 10

OBSERVATEUR / OBSERVER:

Daniel Roussel	Statisticien-Programmeur /Statistician-Scheduler	Péninsule Acadienne

ABSENT (E) / ABSENT :

Penny Anderson	Directeur / Director	Bathurst
Éric Comeau	Directeur / Director	Restigouche Nord
Dewey Somers	Directeur / Director	Miramichi
Andrew Donovan	Directeur / Director	Miramichi
Bruno Thériault	Directeur / Director	CHMNB / NBMHC – District 9
Eric Pelletier	Directeur / Director	CHMNB / NBMHC – District 11

La réunion du Conseil d'administration de la Ligue de hockey mineur de la Côte Nord a eu lieu le 17 décembre 2013 à 18 h 45, au Centre KC Irving de Bathurst.	The meeting of the North Shore Minor Hockey League's Board of Directors was held on December 17, 2013 at 6:45 p.m., at the KC Irving Centre in Bathurst.

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE Le Président, Émile Basque, a appelé la réunion à l'ordre à 18 h 55 et a souhaité la bienvenue à tous.	**1. OPENING REMARKS BY CHAIRPERSON** The President, Émile Basque, called the meeting to order at 6:55 p.m. and welcomed everyone.
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR Le Président, Émile Basque, présenta l'Ordre du jour préparé	**2. APPROVAL OF AGENDA** The President, Émile Basque, presented the Agenda for the

pour la réunion et demanda s'il y avait des items à ajouter à l'Ordre du jour.

Les items suivants furent ajoutés à l'ordre du jour

7.1.2 Facture pour refaire l'horaire Bantam AA

7.16.1 Règlements pour parties – Nombre de joueurs

7.16.2 Parties pas encore cédulées

PROPOSITION

PROPOSÉ PAR Annie Roy et **APPUYÉ PAR** Luc Foulem **QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et modifié.

PROPOSITION ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2012

Le Secrétaire-Trésorier, Patrice Godin, avise que le Procès-Verbal de la réunion du 2 octobre 2013 a été distribuée à tous les Directeurs de la Ligue.

PROPOSITION

PROPOSÉ PAR Patrice Godin et **APPUYÉ PAR** Charles Albert **QUE** le procès-verbal du 02 octobre 2013 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucun

.

5. CORRESPONDANCE

Aucune.

6. RAPPORT DE L'EXÉCUTIF

6.1 Rapport du Président

Le Président, Émile Basque, stipule qu'il n'a pas de rapport à soumettre.

6.2 Vice-Président

6.2.1 Préfet de discipline

Le Vice-Président, Charles Albert, présenta son rapport en tant que Préfet de Discipline. Son rapport est dans l'Annexe 1.

6.3 Rapport du Secrétaire-Trésorier

Le Secrétaire/Trésorier, Patrice Godin, présenta le Rapport Financier. Son rapport est dans l'annexe 2.

meeting and asked if there were any items to be added onto the Agenda.

The following items were added on the Agenda:

7.1.2 Billing to redo Bantam AA Schedule

7.16.1 Rules for games – Number of players

7.16.2 Games not yet scheduled

MOTION

MOVED BY Annie Roy and **SECONDED BY** Luc Foulem **THAT** the agenda be accepted as presented and modified.

MOTION UNANIMOUSLY CARRIED

3. APPROVAL OF MINUTES OF DECEMBER 18, 2012

The Secretary-Treasurer, Patrice Godin, advises that the Minutes for the meeting of October 2nd, 2013 has been distributed to all the Directors of the League.

MOTION

MOVED BY Patrice Godin and **SECONDED BY** Charles Albert **THAT** the Minutes of October 2nd, 2013 be accepted as presented.

MOTION UNANIMOUSLY CARRIED

4. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES

None

5. CORRESPONDENCE

None.

6. EXECUTIVES' REPORTS

6.1 President's Report

The President, Émile Basque, states that has no report to submit

6.2 Vice-President Report

6.2.1 Chief-Disciplinarian

The Vice-President, Charles Albert, presented his report as the League's Chief-Disciplinarian. His report is in Appendix 1.

.

6.3 Secretary-Treasurer's Report

The Secretary/Treasurer, Patrice Godin, presented the Financial Report. His report is in Appendix 2.

Le Secrétaire-Trésorier présenta aussi l'État des Revenus et Dépenses pour la période du 1er mai au 30 novembre 2013. Voir annexe 3.

Montant en banque au 1er mai 2013	2803.70 $
Plus: Revenus:	3904.06 $
Moins: Dépenses	264.37 $
Montant en banque au 30 novembre 2013	6443.39$

6.4 Rapport du Programmateur-Statisticien

Le Programmateur-Statisticien, Daniel Roussel, présenta son rapport. Son rapport est dans l'Annexe 3.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Bantam AA (Restigouche Nord)

7.1.1 Équipes de forces égales

En préparation pour la réunion, le Secrétaire-Trésorier , Patrice Godin avait partagé avec les Directeurs de la Ligue les courriels et documents pertinents à la Décision du Conseil Exécutif et les changements subséquents fait par l'Association du Hockey Mineur de Restigouche Nord (AHMRN), à leur équipes Bantam AA

Le Secrétaire-Trésorier, Patrice Godin, présenta le cas.

Pour commencer, il a dit qu'il voulait s'excuser auprès de la Présidente de l'Association du Hockey Mineur de Bathurst, Penny Anderson. Lorsque la décision du Conseil Exécutif fut écrite, au sujet des équipes Bantam AA de Restigouche Nord, il avait stipulé que le sujet fut mis à jour suite à une plainte par l'Association de Bathurst, lorsqu'il aurait dû avoir écrit que « il est venu à notre attention que l'Association du Hockey Mineur de Restigouche Nord (AHMRN) a Enregistré 2 équipes non-balancés, dans le niveau Bantam AA. » Elle-même, sa famille, l'association dont elle est présidente, le personnel de l'équipe, les joueurs et les parents de joueurs de l'équipe Bantam AA de Bathurst furent par la suite la cible de commentaires injustes. Aucunes de ces personnes n'étaient responsables de la situation. D'autres représentants de la Ligue autour de la table ont partagés leur émoi au sujet de commentaires injustes verbaux et écrits qui furent faits envers la Présidente de Bathurst et de son groupe.

Au cours de la saison, 2012-2013, les associations de hockey mineur de Campbellton, Dalhousie et St-Arthur se sont fusionnées sous l'Association du Hockey Mineur de Restigouche Nord (AHMRN). Bien que par le passé la région avait 2 équipes jouant au niveau Bantam AA, la nouvelle association décida de mettre sur pied qu'une équipe Bantam AA. Une fois que les joueurs furent

The Secretary-Treasurer also presented the Statement of Revenues and Expenditures for the period of May 1st to November 30th, 2013. See Appendix 3.

Amount in bank as of May 1st, 2013	$2803.70
Plus revenues:	$3904.06
Less: Expenditures	$264.37
Amount in bank as of November 30th, 2013	$6443.39

6.4 Scheduler-Statistician Report

The Scheduler-Statistician, Daniel Roussel, presented his report. His report is in Appendix 3.

7. NEW BUSINESS

7.1 Bantam AA (Restigouche North)

7.1.1 Even Strength teams

In preparation for the meeting, the Secretary-Treasurer Patrice Godin had shared with the Directors of League the e-mails and documents pertinent to the Decision of the Executive Council and the subsequent changes made by the Restigouche North Minor Hockey Association (RNMHA), to their Bantam AA teams.

The Secretary-Treasurer, Patrice Godin, presented the case.

To begin, he said he wanted to apologize to the President of the Bathurst Minor Hockey Association, Penny Anderson. When the decision of the Executive Council was written, regarding the Restigouche North Bantam AA teams, he had stated that the issue came to the light of day following a complaint by the Bathurst Association, when he should have written that "it has come to our attention that the Restigouche North Minor Hockey Association (RNMHA) has Registered two unbalanced teams, in the Bantam AA level." Herself, her family, the association which she presides, the Bathurst Bantam AA team personnel, the players and the parents of the players of the Bathurst Bantam AA team were subsequently the targets of unfair comments. None of these people were the cause of the situation. Other League representative around the table shared their dismay regarding the unfair verbal or written comments that have been made towards the Bathurst President and her group.

During the last season, 2012-2013, the minor hockey associations of Campbellton , Dalhousie and St. Arthur amalgamated into the Restigouche North Minor Hockey Association (RNMHA). Even though in the past the region had 2 teams playing at the Bantam AA level, the new association decided to put together only one Bantam AA team. Once the players were selected for their only

sélectionnés pour leur seul équipe Bantam AA, l'AHMRN due, sous pression de parents, supportés par le Directeur de District, former une seconde équipe Bantam AA. Dans une décision partagée, 6 contre 4, les Directeurs de la Ligue qui votèrent, stipulèrent que l'AHMRN n'avait pas à dissoudre l'équipe originale Bantam AA et de mettre sur pied 2 équipes de forces égales. Il a été déterminé que la fusion des trois associations en une, était une situation spéciale et nécessitait un peu de latitude dans la Ligue.

Bantam AA team, the RNMHA had to, under pressure from parents, supported by the District Director, form a second Bantam AA team. In a split decision, 6 against 4, the Directors of the League who voted, stated that the RNMHA did not have to dissolve the original Bantam AA team and set up two teams of equal strength. It was determined that the merger of the three associations into one, was a special situation and needed a bit of latitude in the League.

En rétrospective, ceci s'avère peut-être avoir été une erreur de la part du Conseil d'administration, car ceci a ouvert la porte à la situation de cette année et va à l'encontre de l'article 5, des Lignes Directrices du Conseil du Hockey Mineur du Nouveau-Brunswick sur les Championnats Provinciaux.

In retrospect, this may have been an error by the Board of Directors, because it opened the door to this year's situation and it runs against Article 5, of the New Brunswick Minor Hockey Council Championship Guidelines.

À la réunion pré-saison de la LHMCN, tenue le 2 octobre 2013, lorsque la Présidente a annoncé l'intention de son association de mettre sur pied une équipe Bantam AA et une équipe Bantam A, il y a eu des inquiétudes d'émises contre la création d'une équipe forte et une équipe faible. Les Présidents des associations de Baie Des Chaleurs, Bathurst et de la Péninsule Acadienne dirent qu'ils étaient contre la formation de deux équipes de forces inégales dans Restigouche Nord. Le Conseil Exécutif de la Ligue, le Président, le Vice-Président et le Secrétaire-Trésorier ont tous dis qu'il serait inacceptable que l'AHMRN mettre sur pied deux équipes de forces inégales.

At the NSMHL 2013-2014 pre-season meeting, held on October 2nd, 2013, when the President of the RNMHA announced the intention of her association to set up a Bantam AA team and a Bantam A team, there was concern expressed against the creation of a strong team and a weak team. The Presidents of the associations of Baie Des Chaleurs , Bathurst and Acadian Peninsula said that they were against the formation of two unequal strength teams in Restigouche North. The executive of the League, the President, the Vice- President and Secretary - Treasurer have all said that it would be unacceptable that the RNMHA put up two teams of unequal strength.

Ayant reçu des rapports que l'AHMRN avait mis sur pied des équipes de forces inégales au niveau Bantam AA, le Conseil Exécutif a demandé des copies des listes de joueurs pour ces équipes et accumulèrent de l'information pertinente.

Having received reports that the RNMHA had put together teams of uneven strength at the Bantam AA level, the Executive Council requested copies of the Rosters for these teams and gathered pertinent information.

Le Conseil Exécutif de la Ligue se rencontra alors dans une réunion extraordinaire, via Skype, pour discuter de la situation. Unanimement, le Conseil Exécutif détermina qu'ils devaient imposer l'Article 5 des Lignes Directrices du Conseil du Hockey Mineur du Nouveau-Brunswick sur les Championnats Provinciaux qui stipulent que « Les associations et clubs communautaires dont l'une des catégories (AA, A ou B) regroupe deux équipes ou plus doivent équilibrer ces équipes à l'intérieur de cette catégorie. » Puisqu'il y a seulement une Ligue où peuvent évoluer les deux équipes Bantam AA de l'AHMRN, c'est-à-dire, la Ligue Bantam AA de LHMCN, les deux équipes doivent êtres dissoutes, pour mettre sur pied deux équipes de forces égales.

The Executive of the League then met in an extra-ordinary meeting, via Skype, to discuss the situation. Unanimously, the Executive Council determined that they must impose Article 5 of the New Brunswick Minor Hockey Council (NBMHC) Provincial Championship Guidelines which states that " Any Association / Community Club having more than 1 team in a Division category, (AA, A, B or C) must balance those teams within that category ". Since there was only one League where the two Bantam AA teams of the RNMHA may evolve, that is to say, the NSMHL Bantam AA League, both teams would need to be dissolved, to establish two teams of equal strength.

Le Président de la Ligue, Émile Basque, stipule qu'à plusieurs occasions l'AHMRN fut avisé de mettre sur pied deux équipes de forces égales et que les équipes ne se sont pas conformés aux directives qui leurs furent données.

The President of the League, Émile Basque, states that on several occasions the RNMHA had been advised to make up two teams of even strength and that the teams have not complied with the directives that they were given.

Les deux représentants de l'AHMRN, la Présidente Julie Ann Ouellette et le substitut Steve Thibeault stipulèrent que suite à la réunion du 2 octobre 2013 que plusieurs joueurs, 5 ou 6, furent échangés d'une équipe à l'autre afin de se conformer aux demandes des représentants de la Ligue. Lorsque le Conseil Exécutif remirent leur décision dans un document émis le 23 novembre 2013 que l'AHMRN devait dissoudre leur équipes Bantam AA pour faire deux nouvelles équipes de forces égales, l'AHMRN firent un autre échange de joueurs.

The two representatives of the RNMHA, the President Julie Ann Ouellette and the substitute Steve Thibeault, stated that following the October 2nd, 2013 meeting that several players, 5 or 6, were switched from one team to the other to comply with the Leagues representatives request. When the Executive Council handed their decision in a document issued on November 23, 2013 that the RNMHA had to dissolve their Bantam AA teams to make two new teams of even strength, the RNMHA made yet another switch of players.

Le Secrétaire-Trésorier, stipule que mettre tous les joueurs nées en 1999 sur une équipe et tous les joueurs nées en 2000 sur l'autre équipe ne démontre pas que l'AHMRN s'est conformer afin faire deux équipes de forces égales. Il questionne le raisonnement derrière la décision de mettre sur pied les équipes telles qu'elles le sont. Cela ne démontre pas un esprit sportif envers les autres équipes de la Ligue et ne démontre certainement pas un esprit sportif envers l'équipe de Restigouche Nord, avec les joueurs nées en 2000.

The Secretary/Treasurer, stated that putting all 1999 born players on one team and all 2000 born players on another team hardly shows compliance from the RNMHA to make two even strength teams. He questions the reasoning behind the decision to make up the teams as they are. It does not show fair play towards the other teams of the League and it certainly does not show fair play to the team from Restigouche North, with the 2000 born players.

Le Vice-Président, Charles Albert, stipule qu'il y a occasionnellement des équipes dans la Ligue qui sont plus fortes que les autres, mais que ceci est dû à la sélection naturelle. La Péninsule Acadienne et Miramichi sont divisés en deux régions distinctes pour fins de mettre sur pied des équipes AA. Certaines années les équipes peuvent être de forces égales et d'autres années les équipes ne sont pas de forces égales. Mais ceci n'est pas le cas avec AHMRN, qui ont unis leur joueurs de toute l'association et ont mis sur pied des équipes de forces inégales.

The Vice-President, Charles Albert, states that on occasion there are teams in the League that are stronger than the others, but that is through natural selection. The Acadian Peninsula and Miramichi are divided in two distinct regions for the purpose of putting together AA teams. Certain years the teams may be of even strength and other years the teams are not of even strength. But this is hardly the case with the RNMHA, who pooled their players from the entire association and made up uneven teams.

Le Directeur de District pour le District 7, Mike Rutter lut l'Article 5 des Lignes Directrices du Conseil du Hockey Mineur du Nouveau-Brunswick sur les Championnats Provinciaux et confirme que les Lignes Directrices démontrent clairement que deux équipes évoluant au même niveau dans une Ligue doivent êtres de forces égales.

The District Director for District 7, Mike Rutter read Article 5 from the New Brunswick Minor Hockey Council Championship Guidelines and confirms that the guidelines clearly show that two teams playing at the same level within a League must be of even strength.

Les représentants de l'AHMRN stipulent que chaque joueur a été évalué et que les joueurs occupant une position furent comparés aux autres joueurs occupant la même position. Les représentants autour de la table questionnèrent le processus d'évaluation. Le Vice-Président de la Ligue, Charles Albert, stipule que dans une évaluation, pour mettre sur pied deux équipes de forces égales, on ne compare pas un joueur avec un autre, mais on évalue chaque joueur sur une échelle de points, pour ensuite se servir des chiffres pour diviser les équipes. En utilisant cette méthode chaque équipe aurait dû finir avec environ la moitié des joueurs nées en 1999 et environ la moitié des joueurs nées en 2000, créant ainsi deux équipes de forces égales. Il est clair que cette méthode ne fut pas utilisée.

The representatives from RNMHA stated that each of the players was evaluated and players occupying a position were compared to other players occupying the same position. The representatives around the table questioned the evaluation process. The Vice-President of the League, Charles Albert, stated that in an evaluation, to make up two even strength team, one does not compare one player with another, but evaluates each player on a point scale, then using the numbers to divide the teams. Using this method each team should have ended up with almost half of the 1999 born players and almost half of the 2000 players, making two even strength teams. It is clear that this process was not used.

Le Directeur de District pour le District 10, George Daley stipula qu'il a vu les deux équipes en action et que bien

The District Director for District 10, George Daley stated that he has seen the two teams in action and while talent

que le talent soit distribué également entre chaque équipe, les joueurs sur l'équipe avec les joueurs nées 1999 sont plus agressifs et ont lancé plus souvent au but dans un ratio de 2 à 1. Ils ont définitivement un avantage. Il a continué en félicitant le Conseil Exécutif dans leur décision d'exiger que l'AHMRN dissout leur équipes et mettent sur pied des équipes de forces égales. Il dit que les commentaires fait à l'égard du Conseil Exécutif de la Ligue étaient injustes et pas mérités. Ces gens sont des bénévoles et travaillent dur a faire fonctionner la Ligue aussi équitablement que possible. Les membres du Conseil Exécutif ne sont pas les personnes qui ont créées la situation avec le Bantam AA, mais sont seulement les personnes qui essaient de la résoudre. L'AHMRN fut avisé à plusieurs reprises de mettre sur pied des équipes de forces égales.

PROPOSITION

PROPOSÉ PAR George Daley **APPUYÉ PAR** Charles Albert **QUE** puisque les représentants de l'Association du Hockey Mineur de Restigouche Nord sont retournés à la Ligue stipulant que des changements mineurs ont été faits pour balancer les deux équipes Bantam AA de Restigouche Nord, que la Ligue Considère les deux équipes comme étant de forces égales et de catégorie Bantam AA pour fins du Championnat Provincial Bantam AA.

PROPOSITION ACCEPTÉE 9 OUI 1 NON

PROPOSITION

PROPOSÉ PAR Luc Foulem **APPUYÉ PAR** Michel Boudreau **QUE** toutes équipes qui ne veulent pas jouer contre les équipes Bantam AA de Restigouche Nord, ne reçoivent pas d'amendes ou de sanctions de la Ligue. Ces équipes, qui ne veulent pas jouer contre les équipes Bantam AA de Restigouche Nord, doivent aviser la Ligue et les équipes Bantam AA de de Restigouche Nord, au plus tard le 27 décembre 2013, à minuit.

PROPOSITION ACCEPTÉE 7 OUI 1 NON 2 ABSTENTIONS

La Ligue suggère que les équipes ne refusent pas de jouer contre les équipes Bantam AA de Restigouche Nord, car ceci ne ferait que pénaliser les joueurs, pour des actions commises par des adultes.

La Ligue va envoyer une lettre expliquant sa décision à l'Association du Hockey Mineur de Restigouche Nord, pour distribution aux officiels des deux équipes et aux parents des joueurs.

Le Conseil Exécutif et les Directeurs de la Ligue veulent que les joueurs qui jouent dans la Ligue, soient capable de jouer au hockey dans une atmosphère propice au développement, où l'esprit sportif est la règle et où toutes les équipes ont la même opportunité.

may be distributed evenly between each team, the players with the 1999 born players are more aggressive and out shot the other team 2 to 1. They definitely have the advantage. He continued in congratulating the Executive Council in their decision to require that the RNMHA dissolve their teams and make up two even strength teams. He says that the comments made towards the Executive Council were unfair and unwarranted. These people are volunteers who work hard at running the League as fairly as possible. The members of the Executive Council were not the people who created the situation with the Bantam AA, but are merely working at fixing it. The RNMHA was advised several times to make up even strength teams.

MOTION

MOVED BY George Daley and **SECONDED BY** Charles Albert **THAT** since the representatives of the Restigouche North Minor Hockey Association has returned to the League stating that the minor changes have been made to balance the two Restigouche North Bantam AA teams, that the League consider both teams to be of even strength and of Bantam AA category for the purpose of Bantam AA Provincial Championships.

MOTION CARRIED 9 YEAS 1 NAY

MOTION

MOVED BY Luc Foulem and **SECONDED BY** Michel Boudreau **THAT** all teams that do not want to play against the Restigouche North Bantam AA teams, get no fines or sanctions from the League. Those teams, who do not wish to play against the Restigouche North Bantam AA teams, must advise the League and the Restigouche North Bantam AA teams, by December 27, 2013 at midnight.

MOTION CARRIED 7 YEAS 1 NAY 2 ABSTENTIONS

The League does suggest that teams do not refuse to play against Restigouche North Bantam AA teams, because this would only penalize the players, for actions committed by adults.

The League will sent a letter explaining it's decision to the Restigouche North Minor Hockey Association, for distribution to the two teams officials and the parents of the players.

The Executive Council and the Directors of the League want players who play in the league, to be able to play hockey in an atmosphere conducive to development, where "Fair Play" is the rule and where all teams have the same opportunities.

7.1.2 Facture pour refaire l'horaire Bantam AA

Le Secrétaire-Trésorier, Patrice Godin, stipule que la Ligue a dû payer le Programmateur-Statisticien un montant additionnel de 25.00$ pour refaire la cédule Bantam AA.

PROPOSITION

PROPOSÉ PAR Patrice Godin et **APPUYÉ PAR** Charles Albert **QUE** puisque ce sont les équipes Bantam AA de l'Association de Hockey Mineur de Restigouche Nord qui ont causé la situation où l'horaire Bantam AA a dû être refait, que l'Association du Hockey Mineur de Restigouche Nord paie le 25.00$ payé au Programmateur–Statisticien pour refaire l'horaire.

PROPOSITION ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Peewee C AHMBDC Appel

Le cas fut présenté par Annie Roy, Présidente de l'Association de Hockey Mineur de la Baie Des Chaleurs. Elle présenta le cas stipulant qu'au moment où l'équipe a pris la décision d'annuler la partie contre le Peewee C Tigers de Restigouche Nord, que la température n'était pas bonne, que les routes étaient glissantes et que la météo prévoyait des chutes de neige additionnelles pour le reste de la journée. Elle stipula aussi que l'équipe n'avait aucune manière de prévoir que la température allait changer pour le meilleur en après-midi et qu'il n'y aurait plus de chutes de neige. Puisque la Constitution de la Ligue n'indique pas de limite pas le temps pour annuler une partie en raison de la température, elle ne considère pas que l'équipe était en faute.

PROPOSITION

PROPOSÉ PAR Francine Albert **APPUYÉ PAR** Michel Boudreau **QUE** l'appel soumis par l'équipe Peewee C de AHMBDC soit reçu et que l'équipe n'ait pas à payer l'amende imposée par la Ligue, puisqu'il n'y a pas d'article spécifique dans la Constitution de la Ligue au sujet de limite de temps pour annuler une partie en raison de la température.

PROPOSITION ACCEPTÉE 8 OUI 2 ABSTENTIONS

Les personnes présentes eurent une discussion en ce qui a trait à ce qui serait un délai raisonnable pour annuler une partie en raison de la température.

Puisque les équipes arrivent à l'aréna environ 1 heure avant une partie pour se préparer, cette heure doit être prise en considération. Le temps de déplacement doit aussi être pris en considération. Les équipes provenant de la Péninsule Acadienne, Miramichi et Restigouche Nord peuvent avoir besoin de plus de temps de déplacement que les équipes provenant de Bathurst ou de Baie Des Chaleurs, selon la destination. Il a été jugé

7.1.2 Billing to redo the Bantam AA Schedule

The Secretary-Treasurer, Patrice Godin, states that the League had to pay the Programmer-Statistician an extra 25.00$ to redo the Bantam AA Schedule.

MOTION

MOVED BY Patrice Godin and **SECONDED BY** Charles Albert **THAT** since it is the Restigouche Minor Hockey Association Bantam AA teams that caused the situation where the Bantam AA schedule had to be redone, that the Restigouche North Minor Hockey Association pay the $25.00 paid to the Programmer-Statistician to redo the schedule.

MOTION UNANIMOUSLY CARRIED

7.2 Peewee C AHMBDC Appeal

The case was presented by Annie Roy, President of the Association de Hockey Mineur de la Baie Des Chaleur. She presented the case stating that at the time that the team made the decision to cancel the game against the Peewee C Restigouche North Tigers, that the weather was not good, the roads were slippery and the weather was forecasting additional snowfall for the rest of the day. She also stated that the team had no way of knowing that the weather was going to change for the better in the afternoon and that there would be no further snowfall. Since the Constitution of the League does not set a limit as to the time limit to cancel a game because of the weather, she does not consider that the team was at fault.

MOTION

MOVED BY Francine Albert and **SECONDED BY** Michel Boudreau **THAT** the appeal submitted by the AHMBDC Peewee C team be received and that the team does not have to pay the fine imposed by the League, since there is no specific article in the League's constitution in regards to timeframes to cancel games due to the weather.

MOTION CARRIED 8 YEAS 2 ABSTENTIONS

The persons present had a discussion as to what would be a reasonable timeframe to cancel a game due to the weather.

Since teams usually arrive at the arena approximately 1 hour before a game to get ready, that hour has to be taken into consideration. Travel time also has to be taken into consideration. Teams travelling from the Acadian Peninsula, Miramichi and Restigouche North may require more travel time than teams travelling from Bathurst or Baie Des Chaleurs, depending on the destination. It was deemed necessary to add an

nécessaire d'ajouter une heure additionnelle au protocole, car les équipes doivent aviser les autres équipes qu'il ne leur sera pas possible de se rendre à la partie désignée et aussi pour aviser ses propre parents de ne pas aller à la partie.

PROPOSITION

PROPOSÉ PAR Charles Albert **APPUYÉ PAR** Michel Boudreau **QUE** que le délais raisonnable pour annuler une partie en raison d'une tempête soit établi à 2 heures, plus le temps de déplacement.

PROPOSITION ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

Donc, lorsqu'il y a un avis de tempête dans la météo, le personnel d'équipe, parents et joueurs doivent être prêts. Une fois que le temps pour annulé une partie a été atteint, le personnel d'équipe peut prendre la décision d'annuler la partie, aviser l'équipe hôtesse et les parents de ses joueurs.

Les équipes ne devraient pas annuler une partie en avance en se basant sur les prévisions de la météo. Utilisez le Protocole pour annuler une partie (2 heures plus le temps de déplacement). Voyagez en sécurité.

7.3 Peewee AA AHMBDC veut un 4e tournoi

Le cas fut présenté par Annie Roy, Présidente de l'Association de Hockey Mineur de la Baie Des Chaleurs. Elle présenta le cas stipulant que :
-L'équipe fut approché par l'équipe de PANE afin de voir si l'équipe de AHMBDC serait disposé à participer dans le 50e tournoi Peewee de Lamèque-Shippagan, au cours de la fin de semaine du 5 au 9 février 2014. Le tournoi serait payé par le tournoi de Lamèque-Shippagan.

-Ceci serait le 4e tournoi de l'équipe, en plus de leur propre tournoi pour l'équipe de l'AHMBDC, entre les dates du 1er novembre 2013 au dernier dimanche du mois de février 2014.
-L'équipe n'a pas de partie sur l'horaire de la LHMCN pour cette fin de semaine.

Au cours de la discussion qui suivit, la Présidente de l'Association du Hockey Mineur de Restigouche Nord, Julie Ann Ouellette, stipula que l'équipe Peewee AA a reçu la même invitation (pas de frais de tournoi), mais pour l'équipe de Restigouche Nord ce serait seulement leur 3e tournoi, entre les dates du 1er novembre 2013 au dernier dimanche du mois de février 2014.

Le concensus lors de la discussion fut que ceci serai OK puisque ça ne dérangeait pas les parties de Ligue et que cela permettrait à Lamèque-Shippagan de tenir leur tournoi Peewee, qui a atteint le cap de son 50e.

additional hour to the protocol, because teams have to advise the other team that they are not going to be able to go to the designated game and also to advise it's own parents not to go to the game.

MOTION

MOVED BY Charles Albert and **SECONDED BY** Michel Boudreau **THAT** the reasonable delay to cancel a game due to the weather be set at 2 hours, plus travel time.

MOTION UNANIMOUSLY CARRIED

Therefore, when there is a storm in the forecast, the team personnel, parents and players have to be on the standby. Once the game cancellation time has been reached, the team personnel can make the decision to cancel the game, advise the host team and the parents of their players.

Teams should not cancel a game ahead of time based on a weather forecast. Use the Protocol to cancel a game (2 hours plus travel time). Travel Safely.

7.3 Peewee AA AHMBDC wants a 4th tournament

The case was presented by Annie Roy, President of the Association de Hockey Mineur de la Baie Des Chaleur. She presented the case stating that:
-The team was approached by the PANE team to see if the team from AHMBDC would be willing to participate in the Lamèque-Shippagan 50th Peewee tournament, during the weekend of February 5th to 9th, 2014. The tournament would be paid by the Lamèque-Shippagan tournament.
-This would be the team's 4th tournament, in addition to their own tournament for the AHMBDC team, between the dates of November 1st, 2013 and the last Sunday of the month of February, 2014..
-The team has no games on the NSMHL schedule for that weekend.

During the discussion that followed, the President of the Restigouche North Minor Hockey Association, Julie Ann Ouellette, stated that the Restigouche North Peewee AA team got the same invitation (no tournament fees), but for the Restigouche North team it would only be their 3rd tournament, between the dates of November 1st, 2013 and the last Sunday of the month of February 2014.

The concensus during the discussion was that this would be OK since it did not disturb League games and that it would permit Lamèque-Shippagan to hold their Peewee tournament, which has attain its 50th milestone.

PROPOSITION

PROPOSÉ PAR Charles Albert **APPUYÉ PAR** Steve Thibeault **QUE** la Ligue accepte que la demande de l'équipe Peewee AA de l'AHMBDC de participer dans un 4e tournoi, autre que le leur, au cours de la période du 1er novembre 2013 au dernier dimanche du mois de février 2014, afin de participer dans le 50e tounoi Peewee de Lamèque-Shippagan.

PROPOSITION ACCEPTÉE 9 OUI 1 ABSTENTION

MOTION

MOVED BY Charles Albert and **SECONDED BY** Steve Thibeault **THAT** the League accepts the AHMBDC Peewee AA team's request to be permitted to participate in a 4th tournament, other than their own, during the period of November 1st, 2013 to the last Sunday in February, 2014, in order to participate in the Lamèque-Shippagan 50th Peewee tournament.

MOTION CARRIED 9 YEAS 1 ABSENTION

7.4 Retard de la partie suite à une blessure sur la glace (10 minutes)

Le nouveau règlement fonctionne bien sauf pour quelques exceptions.

Un des problèmes d'uniformité est que les arbitres n'ont pas le mandat de s'assurer que le règlement est suivi. Chaque équipe doit s'assurer qu'ils observent le règlement de 10 minutes à l'écart de la partie, pour la sécurité de leurs joueurs.

Il a été suggéré que la Ligue rédige une motion à être envoyé à Hockey Nouveau-Brunswick pour l'Assemblée Générale Annuelle.

7.4 Delay of game due to injury on the ice (10 minutes)

This new rule has been working fine except for a few exceptions.

One of the problems of uniformity is that the referees do not have the mandate to make sure that the rule is followed. Each team has to make sure that they follow the 10 minutes away from the game rule, for the safety of their players.

It was suggested that the League draft a motion to be sent to Hockey New Brunswick for the Annual General Meeting.

7.5 Document de dates importantes

Le Secrétaire/Trésorier, Patrice Godin, distribua le document, pour révision. Voir Annexe 4.

7.5 Important dates document

The Secretary-Treasurer, Patrice Godin, distributed the document, for review. See Appendix 4.

7.6 Document de Fin de saison et Championnats

Le Secrétaire-Trésorier, Patrice Godin, distribua le document, pour révision. Voir Annexe 5.

7.6 End of season and Championships document

The Secretary-Treasurer, Patrice Godin, distributed the document, for review. See Appendix 5.

7.7 Atôme AA Tounoi de fin de saison

7.7.1 Tournoi de fin de saison années précédentes par régions

Dans les Lignes Directrices Sur Les Tournois et Séries De La Fin D'Année de la LHMCN, dans l'Annexe 3, les hôtes pour les tournois Atôme AA sont montrés comme ci-dessous.

2008 AHMBDC
2009 Dalhousie
2010 Bathurst
2011 Péninsule Acadienne
2012 Miramichi
2013 Restigouche Nord

7.7.2 Association hôtesse

Le représentant de Ligue pour Bathurst, Michel Boudreau dit que l'Association de Bathurst est intéressé d'être hôte du tournoi pour 2014.

7.7 Atom AA Year-End Tournament

7.7.1 Previous Year-End Tournament per region

In the NSMHL Year-End Tournament & Playoffs Guidelines, in Appendix 3, the hosts for the Atom AA Year-End tournaments are shown as follows.

2008 AHMBDC
2009 Dalhousie
2010 Bathurst
2011 Péninsule Acadienne
2012 Miramichi
2013 Restigouche Nord

7.7.2 Host Association

The League representative for Bathurst, Michel Boudreau said that the Bathurst Association is interested in hosting the tournament for 2014.

7.7.3 Dates du tournoi

Les dates du tournoi seront soit la fin de semaine du 14 au 16 mars ou du 21 au 23 mars 2013.

7.7.4 Fin de saison

La fin de la saison dépendra sur les dates du tournoi de fin de saison.

7.7.5 Frais des arbitres payé par la Ligue. Coût des arbitres

La Ligue va payer le montant de 45.00$ par partie pour les arbitres.

7.7.6 Frais d'inscription des équipes

Le frais d'inscription des équipes pour le tournoi de fin de saison est de 200.00$.

7.8 Atôme C Tournoi de fin de saison

7.8.1 Tournoi de fin de saison années précédentes par régions

Dans les Lignes Directrices Sur Les Tournois et Séries De La Fin D'Année de la LHMCN, dans l'Annexe 3, les hôtes pour les tournois Atôme C sont montrés comme ci-dessous.

2008 AHMBDC
2009 Dalhousie
2010 Bathurst
2011 AHMBDC Div. A et Dalhousie Div. B
2012 St-Arthur/Val d'Amour
2013 AHMBDC

7.8.2 Association hôtesse

Le représentant de Ligue pour Bathurst, Michel Boudreau dit que l'Association de Bathurst va vérifier s'ils peuvent aussi être hôte du tournoi Atôme C pour 2014. S'ils ne peuvent pas, Annie Roy dit que AHMBDC pourrait s'en occuper.

7.8.3 Dates du tournoi

Les dates du tournoi seront soit la fin de semaine du 14 au 16 mars ou du 21 au 23 mars 2013.

7.8.4 Fin de saison

La fin de la saison dépendra sur les dates du tournoi de fin de saison.

7.8.5 Frais des arbitres payé par la Ligue. Coût des arbitres

7.7.3 Dates of tournament

The dates of the tournament will be either the weekend of March 14 to 16 or March 21 to 23, 2013.

7.7.4 End of season

The end of the season will depend on the dates of the Year-End tournament.

7.7.5 Referee's fees paid by the League. Cost of referee's

The League will pay the amount of 45.00$ per game for the referee's.

7.7.6 Teams registration fees

The registration fee for teams for the tournament is $200.00.

7.8 Atom C Year-End tournament

7.8.1 Previous Year-End Tournament per region

In the NSMHL Year-End Tournament & Playoffs Guidelines, in Appendix 3, the hosts for the Atom C Year-End tournaments are shown as follows.

2008 AHMBDC
2009 Dalhousie
2010 Bathurst
2011 AHMBDC Div. A and Dalhousie Div. B
2012 St-Arthur/Val d'Amour
2013 AHMBDC

7.8.2 Host Association

The League representative for Bathurst, Michel Boudreau said that the Bathurst Association will verify if it can also be the host for the Atom C tournament for 2014. If they can't, Annie Roy says that AHMBDC could take care of it.

7.8.3 Dates of tournament

The dates of the tournament will be either the weekend of March 14 to 16 or March 21 to 23, 2013.

7.8.4 End of season

The end of the season will depend on the dates of the Year-End tournament.

7.8.5 Referee's fees paid by the League. Cost of referee's

La Ligue va payer le montant de 45.00$ par partie pour les arbitres.

7.8.6 Frais d'inscription des équipes

Le frais d'inscription des équipes pour le tournoi de fin de saison est de 200.00$.

7.9 Peewee AA, A, B

7.9.1 Fin de saison

16 février 2014

7.9.2 Début et fin des Séries de fin de saison de Ligue (Zones)

Début : 17 février 2014
Fin : 16 mars 2014

7.10 Bantam AA, A, B

7.10.1 Fin de saison

16 février 2014

7.10.2 Début et fin des Séries de fin de saison de Ligue (Zones)

Début : 17 février 2014
Fin : 16 mars 2014

7.11 Peewee C

7.11.1 Fin de saison et Championnat de Ligue

16 février 2014

7.11.2 Début et fin des Championnats de Zone

Trois équipes : Champions de Ligues de LHMCN, Miramichi et Péninsule Acadienne

Format : Home and away

Début : 17 février 2014
Fin : 16 mars 2014

7.12 Bantam C

7.12.1 Fin de saison et Championnat de Ligue

23 février 2014

7.12.2 Début et fin des Championnats de Zone

Trois équipes : Champions de Ligues de LHMCN, Miramichi et Péninsule Acadienne

Format : Home and away

The League will pay the amount of 45.00$ per game for the referee's.

7.8.6 Teams registration fees

The registration fee for teams for the tournament is $200.00.

7.9 Peewee AA, A, B

7.9.1 End of season

February 16, 2014

7.9.2 Beginning and end of League playoffs (Zones)

Beginning : February 17, 2014
End : March 16, 2014

7.10 Bantam AA, A, B

7.10.1 End of season

February 16, 2014

7.10.2 Beginning and end of League playoffs (Zones)

Beginning : February 17, 2014
End : March 16, 2014

7.11 Peewee C

7.11.1 End of season and League Championship

February 16, 2014

7.11.2 Beginning and end of Zone Championship

Three teams : Leagues Champions of NSMHL, Miramichi and Péninsule Acadienne

Format: Aller retour

Beginning : February 17, 2014
End : March 16, 2014

7.12 Bantam C

7.12.1 End of season and League Championship

February 23, 2014

7.12.2 Beginning and end of Zone Championship

Three teams : Leagues Champions of NSMHL, Miramichi and Péninsule Acadienne

Format: Aller retour

Début : 24 février 2014
Fin : 16 mars 2014

7.13 Midget C

7.13.1 Fin de saison et Championnat de Ligue

23 février 2014

7.13.2 Début et fin des Championnats de Zone

Trois équipes : Champions de la Ligue de Miramichi, Meilleure équipe de la Péninsule Acadienne jouant dans la LHMCN et Meilleure équipe jouant dans la LHMCN provenant de la région de AHMBDC, Bathurst et Restigouche Nord.

Format : Home and away

Début : 24 février 2014
Fin : 16 mars 2014

7.14 Championnats Provinciaux

Il n'y a pas de Championnat Provinciale pour les catégories Atôme AA et C. Pour les niveaux et catégories Peewee AA, A, B et C, Bantam AA, A, B et C et Midget C, il y a des Championnats provinciaux du 28 au 30 mars 2014. Deux équipes par niveau et catégorie va au Championnat Provinciale.

7.15 Bannières de Ligue

7.15.1 Nombre de Bannières

Le Secrétaire/Trésorier, Patrice Godin, stipule que la Ligue va avoir besoin de 11 bannières.

7.15.2 Appel d'offre pour Bannières

Le Secrétaire/Trésorier, Patrice Godin, dit que la saison dernière la Ligue a acheté ses Bannières de JCCR Signs & Designs, de Tabusintac, a un coût de 25.00$ + taxe de vente, par bannière. Il veut savoir si on devrait encore acheter nos bannières de ce fournisseur.

PROPOSITION

PROPOSÉ PAR George Daley **APPUYÉ PAR** Patrice Godin **QUE** le Secrétaire/Trésorier, Patrice Godin, fasse une vérification auprès de JCCR Signs & Designs pour le prix des bannières.

PROPOSITION ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.16 Autre

7.16.1 Règlement pour parties – Nombre de joueurs

La Présidente de l'AHMBDC, Annie Roy, stipule qu'une

Beginning : February 24, 2014
End : March 16, 2014

7.13 Midget C

7.13.1 End of season and League Championship

February 23, 2014

7.13.2 Beginning and end of Zone Championship

Three teams : Champions of the Miramichi League, Best team from the Péninsule Acadienne playing in the NSMHL and Best team playing in the NSMHL from the region of AHMBDC, Bathurst and Restigouche North.

Format: Aller retour

Beginning : February 24, 2014
End : March 16, 2014

7.14 Provincial Championship

There is no Provincial Championship for the Atom AA and C categories. For the levels and categories Peewee AA, A, B and C, Bantam AA, A, B and C and Midget C, there are Provincial Championships from March 28 t0 30, 2014. Two teams per level and Catégory go to the Provincial Championships.

7.15 League Banners

7.15.1 Number of Banners

The Secretary/Treasurer, Patrice Godin, states that the League will need 11 banners.

7.15.2 Tenders for Banners

The Secretary/Treasurer, Patrice Godin, says that last season the League bought its Banners from JCCR Signs & Designs, of Tabusintac, at a cost of $25.00 + sales taxe, per banner. He wants to know if we should again buy our banners from this provider.

MOTION

MOVED BY George Daley and **SECONDED BY** Patrice Godin **THAT** the Secretary/Treasurer, Patrice Godin, verifies with JCCR Signs & Designs for the price of banners.

MOTION UNANIMOUSLY CARRIED

7.16 Other

7.16.1 Rules for games – Number of players

The President of AHMBDC, Annie Roy, states that one

de ses équipes voulait ré-céduler une partie au cours de la fin de semaine du 28 & 29 décembre 2013, mais que l'autre équipe ne voulait pas joueur en raison qu'il leur manque 2 joueurs.

Des joueurs manquant n'est pas une raison valable pour annuler ou refuser de jouer une partie.

Par contre, puisque la Ligue a un règlement où il n'y a pas de parties de cédulées au cours du Congé de Noël, une équipe ne peut pas forcer une autre équipe de jouer au cours du congé de Noël. Si les deux équipes son en accord pour jouer, elles peuvent certainement aller de l'avant.

7.16.2 Parties par encore cédulées

Le Secrétaire/Trésorier, Patrice Godin, rappelle au groupe, qu'au bas de plusieurs horaires il y a des parties qui n'ont pas encore étés cédulées. Ces parties doivent êtres cédulées par l'équipe hôtesse.

8. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

A être déterminer.

Avis important : Date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle: Mardi, le 6 mai 2014.

9. AJOURNEMENT

Ayant épuisé les items à l'ordre du jour, la réunion fut ajournée.

of her team wanted to re-schedule a game during the week-end of December 28 & 29, 2013, but that the other team did not want to play because they were missing 2 players.

Missing players is not a valid reason to cancel or refuse to play a game.

However, since the League has a rule where no games are scheduled during the Christmas Holidays, a team can't force another team to play during the Christmas Holidays. If both teams are in agreement to play, they certainly can go ahead.

7.16.2 Games not yet scheduled

The Secretary/Treasurer
, Patrice Godin, reminds to the group that at the bottom of several schedules, there are games that have yet to be scheduled. Those games have to be scheduled by the host teams.

8. DATE OF NEXT MEETING

To be determined

Important notice: Date of the next Annual General Meeting: Tuesday, May 6, 2014.

9. ADJOURNMENT

Having exhausted the items on the agenda, the meeting was adjourned.

Secretary/Treasurer

Patrice Godin

Secrétaire/Trésorier